

DECOMPTE DES CHARGES 2019

Salaire Femme de Ménage.....	541,90 €
Charges Sociales.....	247,02 €
Ordures Ménagères.....	519,00 €
E.D.F. des Communs.....	153,41 €
Eaux des Communs.....	73,85 €
Produits d'Entretien	<u>20,11 €</u>
	1.555,29 €

Participation par Appartement : $1.555,29 : 5 = 311,06 €$

Mensuellement : $311,06 : 12 = 25,92 €$

Vos acomptes :

De janvier à décembre.....

12x 23.00 =.....276.00€

Solde débiteur : $311.06 - 276.00. = 35,06 €$

Montant débiteur à ajouter à la régularisation de votre dossier

Acompte sur charges conseillé : 25,00 € mensuel